



COURANT

Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche - Volume 10, No 2, Mai 2018



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Chers partenaires,

Nous voilà déjà aux portes d'une nouvelle saison de terrain qui s'annonce des plus intéressantes! Plusieurs projets, que vous aurez la chance de découvrir tout au long de ce bulletin, permettront aux employés de l'OBVRLY de se déployer sur le terrain afin de poursuivre les efforts de promotion et de mise en oeuvre de notre *Plan directeur de l'eau* (PDE).

Depuis le dernier bulletin paru en janvier, plusieurs événements en lien avec la gestion intégrée de l'eau se sont bousculés. Je ne peux passer sous silence l'annonce de Mme Isabelle Melaçon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, réalisée le 18 avril dernier. À cette occasion, Mme Melaçon a annoncé un financement accru pour les organismes de bassin versant du Québec. Ainsi, les OBV bénéficieront d'un total de 30 millions de dollars pour les trois prochaines années afin de réaliser leurs mandats, soit presque le double de ce qu'ils recevaient auparavant. De plus, diverses mesures sont également prévues, notamment une enveloppe budgétaire pour la mise en oeuvre des plans directeurs de l'eau ainsi que pour le développement de la Stratégie québécoise sur l'eau dont le dévoilement devrait avoir lieu sous peu. Toutes ces annonces permettront aux différents acteurs de l'eau d'être mieux outillés afin d'améliorer la situation sur notre territoire, ce qui représente une excellente nouvelle en soi!

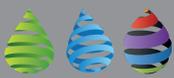
De plus, le mois de juin 2018 sera le premier mois entièrement consacré à l'eau au Québec. L'OBVRLY fera la promotion de ce **Mois de l'eau** à travers ses différentes activités. Je vous invite à vous joindre à nous afin de souligner toute l'importance de notre patrimoine collectif!

Finalement, je profite de l'occasion pour vous inviter à participer à l'Assemblée générale annuelle de l'OBVRLY qui se tiendra le 30 mai prochain à la MRC de Maskinongé à 18 h 30. Un événement réseautage se tiendra également à compter de 17 h. Ce sera l'occasion d'échanger avec divers acteurs de l'eau du territoire et de participer à la vie démocratique de l'Organisme.

Bon été à tous

Francis Clément, directeur général





DANS LE SENS DE L'EAU!



TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE EN AGROENVIRONNEMENT DE LA MAURICIE

Le 12 mars dernier, Francis a participé à une rencontre de la TCRAM qui a permis de faire le suivi du plan d'action 2018-2020. La réalisation du bilan agroenvironnemental de la Mauricie était à l'ordre du jour. Rappelons que le dernier bilan a été réalisé en 2008.



COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Pierre-Marc a participé à la dernière réunion du comité le 6 février dernier. L'objectif était de discuter des projets en cours ou en développement de chaque organisation représentée sur le comité. La version préliminaire de la *Politique de développement durable de la MRC* a été brièvement présentée. Depuis son lancement, le projet *En route vers la carboneutralité* a eu plusieurs retombées positives pour le territoire.

PROGRAMME POUR LA CONSERVATION DU LAC SAINT-PIERRE

Le 16 mars dernier, Francis a participé à la conférence de presse de la ministre du MDDELCC, Mme Isabelle Melançon, accompagnée du député de Maskinongé, M. Marc H. Plante. Cet événement a permis d'annoncer un nouveau programme géré par la Fondation de la faune du Québec qui sera accompagné d'une enveloppe de 9,5 millions de dollars.



RENCONTRE DE PROJETS DE GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT

Francis et Pierre-Marc ont participé à cette rencontre qui s'est tenue le 21 février à Saint-Edmond-de-Grantham. Cette rencontre organisée par le MAPAQ et le ROBVOQ a permis à divers intervenants du milieu agricole de discuter des différentes approches pour la réalisation de projets collectifs.

FORMATION Q-2, R.22

Pierre-Marc a participé à une formation de la COMBEQ sur l'interprétation et l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*. Cette formation permettra à l'OBVRLY de soutenir plus efficacement les municipalités du territoire dans l'application de ce règlement.



FORUM DES RENDEZ-VOUS DE L'ATLAS

Les 25 et 26 avril, Francis et Pierre-Marc ont participé à un forum réunissant diverses organisations vouées à la conservation des milieux naturels. Les discussions ont porté sur l'Atlas des milieux naturels des basses terres du Saint-Laurent, sur la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques et les méthodes d'évaluation et de priorisation des milieux naturels.



AGIR EN AMONT: CONGRÈS PROVINCIAL SUR LA GESTION DES INONDATIONS

Le 1er février dernier, Francis et Pierre-Marc ont participé au congrès provincial sur la gestion des inondations à Drummondville. Ce congrès a réuni plus de 270 participants, dont des représentants municipaux, des intervenants régionaux et gouvernementaux et des chercheurs. Les présentations portaient principalement sur les outils de prévention et de réduction de la vulnérabilité des collectivités.

AGA DE L'UPA DE MASKINONGÉ

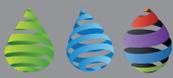
Francis a présenté le projet d'entretien des bandes riveraines en milieu agricole en cours à l'AGA de l'UPA de Maskinongé, le 22 février dernier. Ce projet coordonné par l'OBVRLY et AGIR Maskinongé bénéficie d'un financement obtenu dans le cadre de mise en oeuvre du *Plan de développement de la zone agricole et agroforestière* (PDZAA) de la MRC de Maskinongé.



FORMATION SUR L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'EAU DE SURFACE

Le 25 janvier dernier, Pierre-Marc a participé à une formation visant à améliorer l'interprétation des résultats d'analyse d'eau de surface (contexte réglementaire récent, importance des paramètres physicochimiques sur le calcul de certains critères, l'importance du contrôle-qualité, études de cas).





NOS PARTENAIRES EN ACTION!

UN PLAN DE CONSERVATION POUR L'ÉCOSYSTÈME MONTOUR

Mylène Vallée, géographe, M.Sc.
Directrice générale, Comité ZIP Les Deux Rives

Au cours de la prochaine année, le Comité ZIP Les Deux Rives réalisera un plan de conservation de l'écosystème Montour. Situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, ce milieu humide a été ciblé parce qu'il offre une bonne diversité biologique et un potentiel faunique exceptionnel. Notamment, ce secteur est une aire de concentration d'oiseaux aquatiques et constitue un habitat pour certaines espèces à statut précaire, dont le méné d'herbe.

L'objectif de ce projet est de faire des inventaires fauniques et floristiques ainsi qu'une caractérisation du territoire et des pressions subies par le secteur. Ultiment, le plan contiendra une planification des actions nécessaires à la conservation de ce milieu exceptionnel.

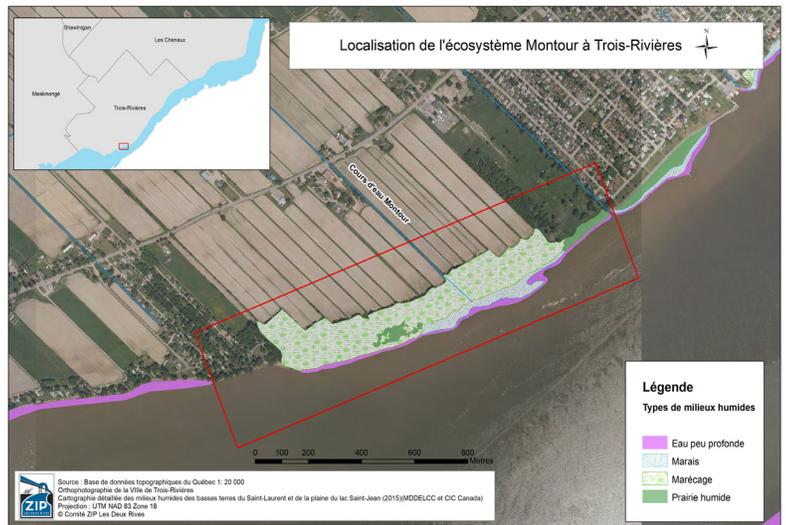


Image : Comité ZIP Les Deux Rives

Ce projet regroupe plusieurs partenaires, dont le MFFP, l'OBVRLY et la Ville de Trois-Rivières. Ce projet est rendu possible grâce à une contribution du Programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026 et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec. Il bénéficie également de la contribution financière de la Fondation de la Faune du Québec.

Pour informations:

Mylène Vallée | Tél. 819 375-8699, poste 1 | mvalle@zip2r.org

PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

Patricia Adam, directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Charette

Dans un souci environnemental, le conseil municipal de Charette a adopté un programme de subvention pour le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit (NDLR: rendez-vous sur la [page Web de la municipalité de Charette](#) pour les détails). La Municipalité de Charette souhaite subventionner une partie des coûts de remplacement des toilettes à débit régulier pour des toilettes à faible débit et/ou haute efficacité afin d'inciter à l'économie de l'eau potable. Un montant de 50 % du prix d'achat avant taxes jusqu'à un maximum de 60 \$ sera remboursé aux propriétaires pour chaque toilette remplacée. Un maximum de 3 toilettes par unité de logement inscrit au rôle d'évaluation est autorisé. La subvention s'applique aussi dans le cas d'une nouvelle construction. Le programme vise également les immeubles qui ne sont pas desservis par le réseau d'aqueduc de même que ceux desservis par les municipalités de Saint-Barnabé ou Saint-Sévère. Ce programme vise non seulement la diminution de l'utilisation de l'eau distribuée par la Municipalité, mais aussi la sauvegarde de cette ressource.



Le saviez-vous?

Les modèles de toilettes de plus de dix ans utilisent environ 13 litres d'eau par chasse. Pour une famille de quatre personnes, en une semaine d'utilisation, c'est environ 728 litres d'eau potable envoyés à l'égout. Une toilette à faible débit peut diminuer cette quantité d'eau de 70 %, soit une économie d'environ 35 000 litres d'eau par année!





ACTUALITÉS

LANCEMENT DU PROJET DE QUALITÉ DE L'EAU DES PUIXS PRIVÉS DE LA MAURICIE

Le 9 avril dernier, Mme Julie Boulet, ministre du Tourisme et ministre responsable de la Mauricie, a dévoilé les projets soutenus financièrement par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Parmi ces projets se trouve *Qualité de l'eau des puits privés en Mauricie : responsabilisation et autonomisation des citoyens* dont l'organisme dépositaire est Bassin versant Saint-Maurice (BVSM).

Ce projet fait suite aux résultats obtenus par la caractérisation hydrogéologique réalisée par l'Université du Québec à Trois-Rivières entre 2009 et 2013 qui a révélé que près de 40 % des puits privés du sud-ouest de la Mauricie ne respectaient pas les normes au niveau de la contamination bactériologique.

L'objectif principal du projet est de sensibiliser les propriétaires de puits privés de la Mauricie à une meilleure gestion de leur dispositif d'approvisionnement en eau et de les accompagner dans cette démarche. Des campagnes d'échantillonnage seront réalisées afin de faire analyser l'eau de près de 250 puits pour l'année 2018 et de vérifier s'il y a présence de contamination, que ce soit au niveau bactériologique (coliformes totaux, *E. coli*, etc.), des chlorures ou encore des nitrites et nitrates. Des dépliants d'information seront remis lors des rencontres avec les propriétaires afin de les informer sur les meilleures pratiques d'entretien de leur dispositif. Le document d'information sera également disponible sur le site Web de l'OBVRLY. Rappelons que le MDDELCC recommande faire analyser l'eau des puits deux fois par année pour s'assurer de l'absence de contamination bactériologique.

Le projet de qualité de l'eau des puits privés est issu d'une collaboration entre plusieurs organismes, dont l'OBVRLY, BVSM, la SAMBBA, l'UQTR, la MRC de Maskinongé et le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. Les municipalités admissibles pour l'été 2018 sont Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Roch-de-Mékinac, Trois-Rives ainsi que les villes de La Tuque, Shawinigan (excluant le secteur Lac-à-la-Tortue) et Trois-Rivières (secteur Saint-Louis-de-France). Les citoyens des autres municipalités, dont celles situées sur le territoire de l'OBVRLY, sont toutefois invités à laisser leurs coordonnées en vue des phases 2 et 3 du projet qui sont prévues en 2019 et 2020. Les inscriptions se font via un formulaire disponible au <http://www.bvsm.ca/puits/> ou par téléphone.



ANALYSE D'EAU DE PUIXS gratuite

TROIS FAÇONS DE VOUS INSCRIRE

www.bvsm.ca
(819) 731-0521 poste 7
eaumauricie@gmail.com

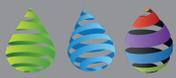


CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES DANS LA MRC DE MASKINONGÉ

Le 9 mars dernier, M. Marc H. Plante, député de Maskinongé et adjoint parlementaire du premier ministre pour les régions, a annoncé l'octroi d'une enveloppe budgétaire de 1,5 million de dollars à la MRC de Maskinongé afin de réaliser la mise à jour de la cartographie des zones inondables du territoire. Cette action s'inscrit dans le *Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations* dévoilé par le ministère de la Sécurité publique.

La mise à jour de ces données permettra à la MRC de Maskinongé d'être mieux préparée et d'assurer une meilleure gestion des risques. De plus, les données qui seront recueillies sur le terrain pourront être intégrées au *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC pour lequel la MRC a débuté la démarche de révision au printemps 2017.





ÇA COULE À L'OBVRLY!

RÉSEAU-RIVIÈRES

La saison estivale d'échantillonnage du Réseau-rivières a recommencé le 10 avril dernier avec l'échantillonnage de la station située sur la Petite rivière Yamachiche. D'avril à mai, l'OBVRly procédera à l'échantillonnage mensuel de sept stations et de quatre cours d'eau: rivière du Loup, Petite rivière du Loup, Petite rivière Yamachiche et rivière Yamachiche. En 2018, une station située dans la rivière Yamachiche à Charette sera à nouveau échantillonnée pour une quatrième année consécutive par l'OBVRly.

L'analyse des échantillons d'eau est réalisée par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et consiste à mesurer six paramètres (coliformes fécaux, chlorophylle *a*, matières en suspension, azote ammoniacal, nitrites-nitrates et phosphore) pour calculer l'Indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP). Cet effort d'échantillonnage nous permet de cibler les zones problématiques, puis d'orienter les actions entreprises par nos différents partenaires.



Rappelons que le Réseau-rivières est coordonné par la Direction du suivi de l'état de l'environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et que certaines rivières de la zone Loup-Yamachiche sont suivies depuis plus de 10 ans. L'ensemble des résultats à l'échelle provinciale sont archivés dans la Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (BQMA) et sont accessibles sous forme de carte interactive sur le site Web du MDDELCC : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/Atlas_interactif/donnees_recentes/donnees_iqbp.asp

Le suivi de la qualité de l'eau Réseau-rivières est rendu possible grâce à la participation financière du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



CARACTÉRISATION DES OBSTACLES À LA DISPERSION DES CARPES ASIATIQUES - PRISE DE DONNÉES POUR L'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE FRANCHISSEMENT DES OBSTACLES



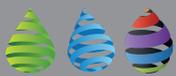
Photo : Peter Halasz

Suite à la prise accidentelle d'une carpe de roseau femelle fertile dans le fleuve Saint-Laurent et à la détection d'ADN environnemental de l'espèce à plus d'une trentaine de sites dans le fleuve en 2016 et 2017, la présence de la carpe est maintenant confirmée au sud du Québec. La **carpe asiatique** (il en existe 4 espèces, dont la carpe de roseau, la carpe argentée, la carpe noire et la carpe à grosse tête) peut avoir des impacts écologiques négatifs sur la structure d'un écosystème. Par son mode d'alimentation destructeur, elle peut fortement endommager l'habitat aquatique et altérer la qualité de l'eau. La carpe asiatique représente une menace grandissante pour la faune aquatique indigène puisqu'elle est une forte compétitrice, qu'elle tolère différents environnements et que sa croissance rapide et sa grande taille lui permettent de se protéger de la plupart des prédateurs.

Pour cette raison, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis sur pied le *Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques* en 2016. Ce programme prévoit, entre autres, l'analyse du potentiel de franchissement des obstacles par les carpes asiatiques et l'identification des secteurs sensibles à leur dispersion. Ce sont les organismes de bassin versant qui se sont vu octroyer le mandat afin de réaliser la caractérisation des obstacles. **Ce sont sept obstacles potentiels qui seront visités et caractérisés durant la prochaine année par l'OBVRly. Les rivières du Loup et Yamachiche sont parmi celles ciblées par le projet.** Ces obstacles seront visités à deux reprises (une fois en période de hautes eaux et une fois en période d'étiage) afin de mesurer différentes variables structurelles et hydrauliques liées à l'obstacle (ex. hauteur de la chute, vitesse d'écoulement de l'eau, etc.).

Forêts, Faune
et Parcs





ÇA COULE À L'OBVRLY!

PROJET D'ENTRETIEN DES BANDES RIVERAINES EN MILIEU AGRICOLE

L'OBVRLY, en partenariat avec l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé), coordonnera pour une deuxième année consécutive un projet visant l'entretien de **12 kilomètres de bandes riveraines** ayant été implantées au cours des dernières années. Ces bandes riveraines sont localisées dans les champs de plusieurs producteurs agricoles dans les municipalités de Maskinongé, Saint-Boniface et Sainte-Ursule. L'implantation des bandes riveraines permet de stabiliser les rives et de limiter l'érosion. La présence d'une large bande riveraine diversifiée permet d'améliorer la qualité de l'eau en diminuant la concentration de nutriments atteignant le cours d'eau et contribue à favoriser la biodiversité faunique. Or, afin de favoriser l'efficacité des bandes riveraines, leur aménagement doit être suivi d'un programme d'entretien principalement dans les trois à quatre années qui suivent leur implantation. Sans intervention, plusieurs arbres et arbustes sont freinés dans leur développement et l'efficacité de la bande riveraine peut être fortement limitée. Ce projet permet d'apporter une aide technique et financière aux producteurs agricoles soucieux de l'environnement tout en permettant de protéger les investissements déjà réalisés.

Le projet bénéficie d'une aide financière dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) de la MRC de Maskinongé et reçoit l'appui du Syndicat de l'UPA de Maskinongé.



Avant



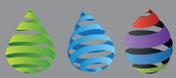
Après

SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES RIVIÈRES DU LOUP ET CHACOURA

Les stations permanentes du Réseau-rivières permettent de faire un suivi temporel de la qualité de l'eau de plusieurs cours d'eau d'importance du territoire de l'OBVRLY. Les autres données de qualité de l'eau sont issues de projets ponctuels établis en partenariat avec les différents acteurs de l'eau du territoire. Certains secteurs bénéficient de données à jour de qualité de l'eau alors que d'autres secteurs ont été documentés il y a plus d'une dizaine d'années. C'est notamment le cas pour le secteur de la rivière du Loup entre la municipalité de Saint-Paulin et la ville de Louiseville. Les activités agricoles se déroulant dans ce secteur du bassin versant de la rivière du Loup sont susceptibles de favoriser la dégradation de l'eau au fil du temps. Alors que l'eau de la rivière du Loup à Saint-Paulin est de bonne qualité, il n'est pas possible pour l'instant de savoir à partir de quel tronçon la qualité de l'eau commence à se dégrader dans ce secteur. Le bassin versant de la rivière Chacoura, qui se déverse dans la rivière du Loup, est majoritairement à vocation agricole et est donc susceptible d'affecter grandement la qualité de l'eau de la rivière du Loup. Afin de dresser un portrait plus précis de la qualité de l'eau de ce secteur (IQBP), trois stations d'échantillonnage seront positionnées à des endroits stratégiques le long de la rivière du Loup et à l'exutoire de la rivière Chacoura. **Ces stations d'échantillonnage sont également situées à proximité d'habitats confirmés et potentiels du dard de sable, une espèce de poisson en péril. Le suivi de la qualité de l'eau pourra donc permettre de prioriser des secteurs d'intervention pour les prochaines années dans le but d'améliorer la qualité de son habitat.**

Le projet bénéficie d'une aide financière du MDDELCC dans le cadre des Projets en partenariat avec la Direction générale du suivi de l'état de l'environnement.





ÇA COULE À L'OBVRLY!

RELEVÉS SANITAIRES DES DISPOSITIFS D'ÉVACUATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES DU TERRITOIRE

Les eaux usées non traitées représentent un risque pour la santé et l'environnement. Ces eaux peuvent être cause de nuisances et de contaminations pour l'eau potable. En effet, des pathogènes comme les coliformes fécaux ainsi que des éléments nutritifs peuvent se déverser d'un équipement non conforme. Ces contaminants peuvent également altérer la qualité des eaux de surface et favoriser l'eutrophisation des plans d'eau. Les eaux usées non traitées constituent également un contaminant au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Les propriétaires ont donc l'obligation, entre autres, de s'assurer de la mise aux normes de leur installation septique par un professionnel et de la vidange régulière de celle-ci.

Au cours de la prochaine année, l'équipe de l'OBVRly visitera les propriétaires d'installations septiques du territoire afin de récolter l'information et réaliser un relevé sanitaire conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22). Ces relevés permettront, entre autres, de classer les installations septiques selon leur degré de nuisance pour l'environnement. Ils permettront également de conseiller adéquatement les propriétaires dans la gestion optimale de leur installation septique. Les relevés sanitaires ne visent que les résidences isolées et autres bâtiments qui rejettent exclusivement des eaux usées d'origine domestique et qui ne sont pas raccordés à un réseau d'égout. Les propriétaires seront d'abord contactés par téléphone par une ressource de l'OBVRly pour répondre à des questions portant sur leur installation septique et pour fixer un rendez-vous. Par la suite, l'OBVRly se rendra sur place afin de valider les informations et de réaliser un relevé sanitaire permettant d'évaluer l'ensemble de l'installation septique et le respect des normes de localisation et environnementales. Les propriétaires recevront finalement un rapport de la Municipalité sur l'état de conformité de leur installation septique et un avis indiquant les correctifs à apporter, le cas échéant.

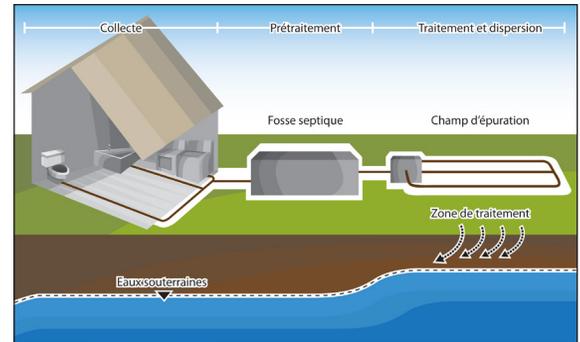


Image : ROBVO

Cette démarche vise à soutenir les municipalités dans l'application du règlement Q-2, r.22. Elle s'inscrit également dans la réalisation du plan d'action du *Plan directeur de l'eau* (PDE) de l'Organisme et plus particulièrement l'action #6 « Dresser un portrait de l'état de conformité et du degré de nuisance des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées ».

CONSERVATION DE LA POPULATION DE DARDS DE SABLE DE LA RIVIÈRE DU LOUP



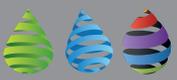
Image : MFFP

Plusieurs occurrences récentes de dard de sable, un petit poisson menacé au Québec et au Canada, ont été observées dans la rivière du Loup. Les données de Pêches et Océans Canada montrent que depuis 2013, plusieurs individus ont été capturés dans la rivière du Loup à la hauteur de Saint-Léon-le-Grand et Saint-Sévère. **À l'été 2018, l'OBVRly et la direction régionale du MFFP réaliseront des pêches additionnelles et une caractérisation des habitats potentiels du dard de sable dans la rivière du Loup afin de compléter le portrait de la population (phase 1).** Comme le dard de sable est peu mobile et que les habitats connus se retrouvent en zone agricole, il est particulièrement sensible à la dégradation de son habitat. La population de dards de sable dans la rivière du Loup fait face à plusieurs menaces: 1) envasement et colmatage du substrat par les dépôts sédimentaires, 2) développement excessif de

plantes aquatiques, 3) altération du régime d'écoulement par les réseaux de drainage et 4) modification des communautés de macroinvertébrés (alimentation) par la présence d'insecticides (ex. néonicotinoïdes). Les données récoltées permettront à l'OBVRly et ses partenaires de prioriser les secteurs à conserver. Dans une phase ultérieure (2019-2021), des interventions ciblées en milieu agricole et en milieu riverain seront réalisées dans le but d'atténuer les menaces à la source et ainsi protéger les habitats propices au dard de sable à long terme.

Le projet est réalisé grâce à la participation de la direction régionale de la Mauricie du MFFP et bénéficie d'une aide financière du programme **Faune en danger** de la Fondation de la faune du Québec.





QUALITÉ DE L'EAU

QUALITÉ DE L'EAU DU TERRITOIRE EN IMAGES, DE L'AMONT VERS L'AVAL



Rivière du Loup, Saint-Alexis-des-Monts



Rivière Yamachiche, Charette



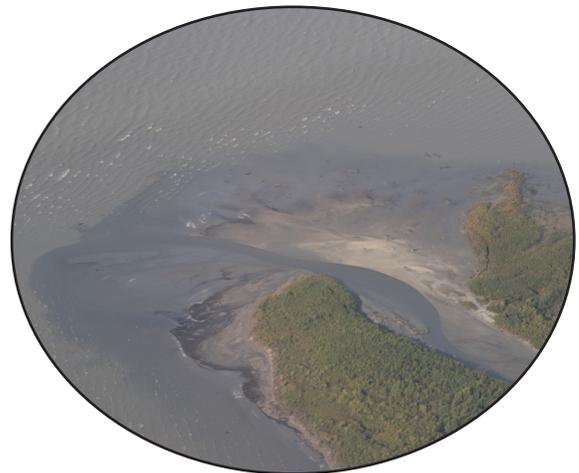
Rivière du Loup, Louiseville



Rivière Yamachiche, Saint-Étienne-des-Grès

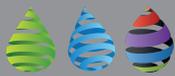


Exutoire de la rivière du Loup, Louiseville
Photo: Jean-Pierre Gagnon



Exutoire de la rivière Yamachiche, Yamachiche
Photo: Jean-Pierre Gagnon



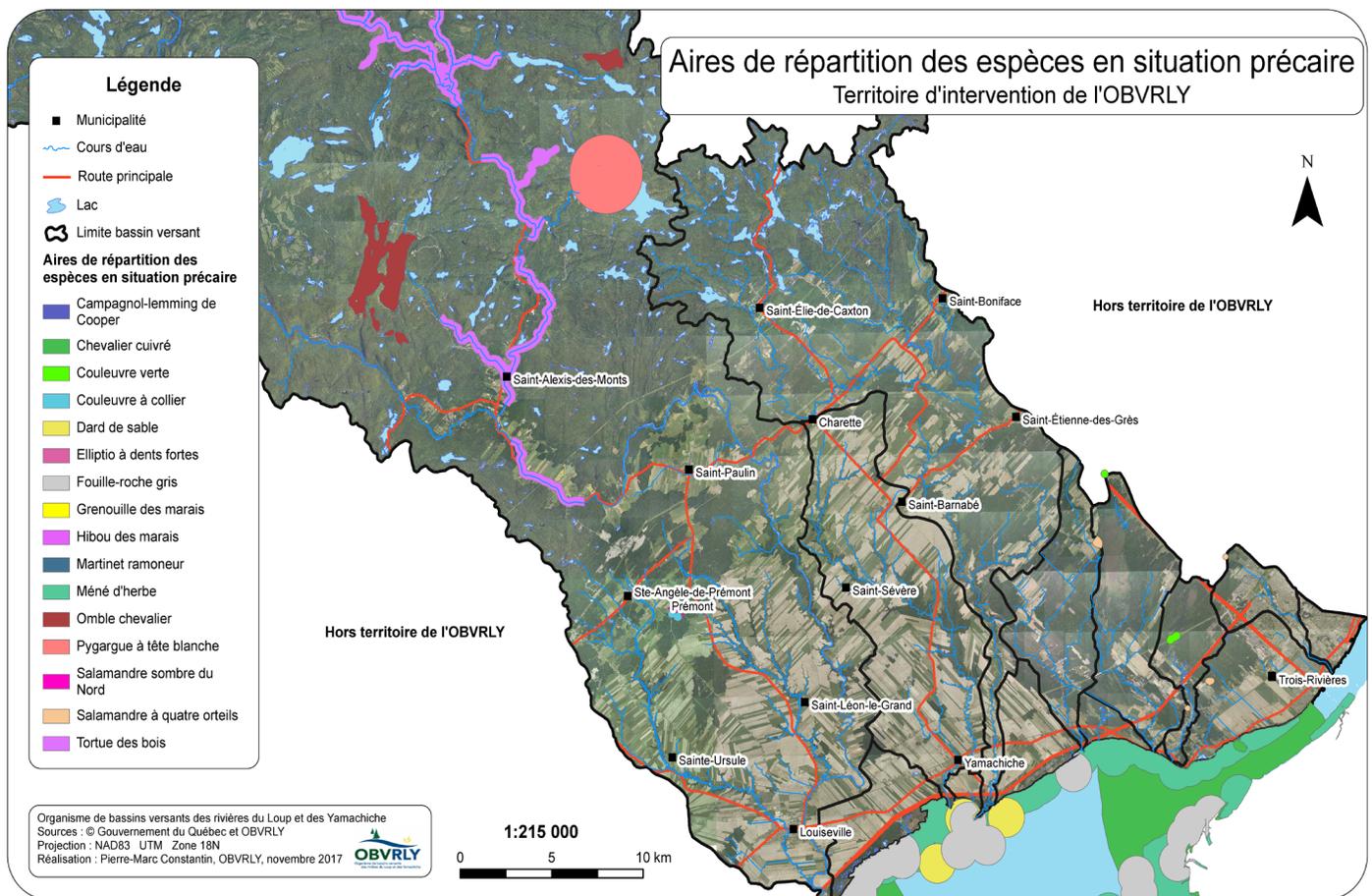


PDE-ÉCLAIR!

PORTRAIT - BIODIVERSITÉ ESPÈCES FAUNIQUES SENSIBLES

Plusieurs espèces fauniques en situation précaire ont été recensées sur le territoire de l'OBVRLY. Selon le Centre de données sur le patrimoine du Québec (CDPNQ), 13 espèces ont été identifiées dont trois avec des mentions historiques (voir la carte ci-bas). Au Québec, ces espèces sont protégées par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* alors qu'au Canada, elles sont protégées par la *Loi sur les espèces en péril*. Ces lois permettent de dresser une liste des espèces devant bénéficier d'un statut particulier et permettent également aux gouvernements de créer des programmes de rétablissement. Les espèces en situation précaire identifiées dans les registres officiels bénéficient de mesures de protection supplémentaires (ex. interdictions de harcèlement, de possession, de perturbation de leur habitat, etc.).

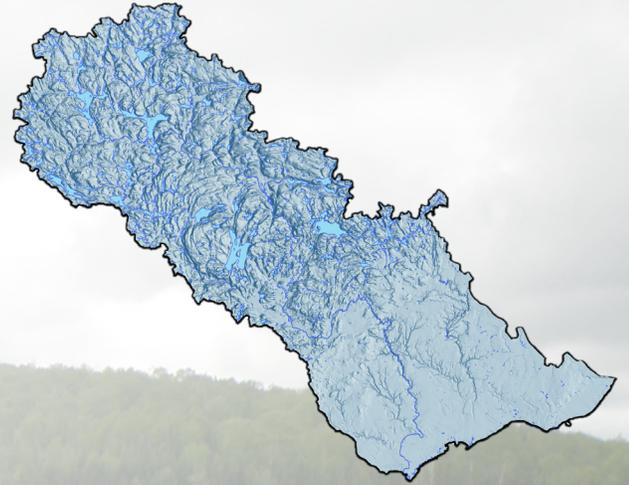
L'espèce la mieux documentée sur le territoire de l'OBVRLY est la **tortue des bois**, une espèce vulnérable au Québec et menacée au Canada. Cette tortue semi-aquatique fréquente les rivières sinueuses et sablonneuses à proximité d'habitats forestiers où elle s'alimente. Les populations de tortue des bois sont menacées par les perturbations des habitats riverains, la mortalité routière et la prédation naturelle. Sur le territoire, on la retrouve dans la portion nordique du bassin versant de la rivière du Loup à Saint-Alexis-des-Monts. Dans la rivière du Loup, on trouve également une population de **dards de sable**, une petite espèce de poisson translucide au comportement fouisseur fréquentant les fonds sablonneux en aval des méandres des cours d'eau. Cette espèce très exigeante en matière d'habitats est menacée principalement par l'apport sédimentaire excessif et l'envasement du substrat ainsi que par les variations importantes des conditions hydrauliques. L'**omble chevalier *ogouassa*** est également présent sur le territoire, dans le lac Larose à Saint-Alexis-des-Monts. Il s'agit de la population naturelle la plus au sud de la Mauricie. Les populations d'omble chevalier sont principalement affectées par l'eutrophisation des plans d'eau (développement de la villégiature) et la présence d'espèces compétitrices.



SOURCE : PDE DE LA ZONE DU LOUP-YAMACHICHE, PP. 10-12 À 10-14



AGA 2017-2018



Quand? mercredi 30 mai 2018
18 h 30

Où? MRC de Maskinongé
651, boulevard Saint-Laurent Est
Louiseville

Pour plus d'information

Francis Clément, directeur général

Tél. 819 498-3033, poste 2221

Courriel: direction@obvrly.ca

Cocktail réseautage

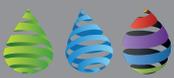
17 h à 18 h 30

Venez rencontrer les
administrateurs et l'équipe
de l'OBVRLY!



L'AGA s'adresse à tous les citoyens résidants du territoire d'intervention de l'Organisme.

Il s'agit d'une excellente occasion d'échanger avec les acteurs de l'eau du territoire.



RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Voici quelques ressources à consulter qui ont été publiées dernièrement et en lien avec les activités de l'Organisme :

- *Autodiagnostic municipal en gestion durable des eaux pluviales* (ROBVQ, 2017)
<https://robvq.qc.ca/public/documents/bibliotheque/uploaded/5qqC24pg.pdf>
- *Propriétaires de puits. Votre eau est elle potable?* (BVSM, 2018)
<http://www.bvsm.ca/wp-content/uploads/2018/04/aide-m%C3%A9moire-VFinale.pdf>
- *Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations* (MSP, 2018)
https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/inondation/Plan_daction_inondations_2018.pdf
- *Mémoire sur les projets de règlement de la Loi sur la qualité de l'environnement* (ROBVQ, 2018)
<https://robvq.qc.ca/public/documents/documentation/i11kC32j.pdf>
- *Protocole d'échantillonnage de la qualité de l'eau. Protocole élaboré dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs* (MDDELCC, 2017)
<http://www.mdDELCC.gouv.qc.ca/eau/rsvl/protocole-echantill-qualite.pdf>
- *Réseau Vigilance. Surveillance de la crue pour la région de la Mauricie*
https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/adnv2/tableau-region-simple.php?id=4&type_rapport=ADMIN

ÉVÉNEMENTS À VENIR

TOUT LE MOIS DE MAI : Distribution d'arbres - Contactez votre municipalité pour connaître les dates exactes!

25 AU 27 MAI 2018 : RNCREQ - Les journées de la nature, partout au Québec

30 MAI 2018 : OBVRLY - AGA 2018, MRC de Maskinongé, Louiseville

TOUT LE MOIS DE JUIN : Mois de l'eau - Restez informés des activités organisées par les OBV du Québec

5 ET 6 JUIN 2018 : ROBVQ - 20^e Rendez-vous des OBV, Forêt Montmorency, Québec

8 ET 9 JUIN 2018 : Ville de Trois-Rivières- Bioblitz, secteur du lieu historique national des Forges-du-Saint-Maurice

14 JUIN 2018 : COMBEQ - Formation sur le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, Saint-Jérôme

22 OCTOBRE 2018 : COMBEQ - Formation sur le rôle des municipalités dans la gestion des milieux humides et hydriques et les certificats d'autorisation, Shawinigan

29 ET 30 OCTOBRE 2018 : Nature-Québec, Ateliers sur la conservation des milieux naturels, hôtel Château Laurier à Québec



Suivez-nous sur Facebook!

[OBV des rivières du Loup et des Yamachiche](#)

Abonnez-vous au bulletin : info@obvrly.ca

www.obvrly.ca

760, boulevard Saint-Laurent Est

Louiseville (Québec) J5V 1H9

Téléphone : 819 498-3033

